

# Voiles du Vieux Port

15-17 Mai 2026

Marseille



**SOCIETE NAUTIQUE  
DE MARSEILLE**



# Avis de course

## 1. L'ORGANISATION

La Régate est organisée par la Société Nautique de Marseille sous l'égide du CIM, de l'AFYT et de la FFV.

## 2. DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT

Les courses auront lieu du vendredi 15 au dimanche 17 mai 2026.

## 3. RÈGLEMENTS

L'épreuve est régie par les textes suivants :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile
- Les prescriptions et règlements de la FFV,

- Les règles de la jauge CIM,
- Les règles de la jauge IRC,
- La partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

## 4. ADMISSIONS

La régata est ouverte aux yachts de tradition jaugés CIM 2026 et possédant un certificat CIM valide dans les classes :

- Époque Aurique,
  - Époque Marconi,
  - Classiques Marconi,
- ou certificat de jauge IRC 2026 pour les « Spirit of Tradition ».

Un numéro de voile est obligatoire pour tout bateau.

Les classes seront composées suivant le nombre de bateaux inscrits.

La liste des concurrents par classe et le pavillon de course correspondant seront communiqués au plus tard à 9 heures le vendredi 15 mai sur le tableau officiel situé à l'entrée du pavillon flottant de la SNM ou par voie électronique. Les modes de communication entre les participants et l'organisation seront déterminés et précisés au plus tard le mercredi 13 mai 2026.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau non conforme à l'esprit de la régata.

## 4.1

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide, ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

## 5. PUBLICITÉ

La régata est classée en catégorie C de l'annexe 1 des RCV.

## 6. INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site : [www.lanautique.com](http://www.lanautique.com)

**Date limite le 30 avril 2026** date de rigueur.

Après confirmation de l'inscription par l'organisateur un lien vous sera adressé pour compléter votre dossier.

**Les dossiers devront être finalisés le 13 mai 2026.**

Les dossiers seront considérés comme complets qu'une fois accompagnés :

- Droits d'inscription réglés par virement avant **le 30 avril 2026.**
- De la copie du certificat de jauge CIM 2026 ou IRC 2026 daté au plus tard du 30 avril 2026.
- D'une attestation d'assurance « Responsabilité Civile Compétition » valide pour la course.
- La liste d'équipage.
- Des licences et certificats médicaux conformément aux paragraphes de la section 4.1.
- De l'autorisation port de publicité si nécessaire.





## 7. FRAIS D'INSCRIPTION

### Les yachts <10 m

220 € + 15 € par équipier

### Les yachts de 10 à 14,99 m

300 € + 15 € par équipier

### Les yachts de 15 à 19,99 m

450 € + 15 € par équipier

### Les yachts de 20 à 25 m

550 € + 15 € par équipier

Les bateaux admissibles sont invités en cliquant sur le lien :

<https://www.lanautique.com/regate/voiles-du-vieux-port-2026/#tab4>

Et en s'acquittant des droits requis avant le 30 avril.

**Au-delà du 30 avril les droits d'inscriptions seront majorés de 15%.**

## 8. PROGRAMME

### VENDREDI 15 mai 2026

8h petit-déjeuner

9h30 Briefing

11h Mise à disposition en mer

19h Apéritif - Soirée italienne

Avec animation par Eve

### SAMEDI 16 mai 2026

8h petit-déjeuner

9h30 Briefing

11h00 Mise à disposition en mer

19h Soirée des équipages avec

animation par Marc et les Black

Pustuls.

### DIMANCHE 17 mai 2026

8h petit-déjeuner

9h30 Briefing

11h00 Mise à disposition en mer

16h Fin des régates

18h00 Remise des Prix

## 9. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en temps compensé, temps sur temps.

Le mode de classement utilisé sera le Système de points a minima (Annexe A4 des RCV).

L'épreuve sera validée si au moins une course est validée,

Si plus de 3 courses sont validées, le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable.

## 10. PLACES AU PORT

Les voiliers inscrits seront amarrés gratuitement à la Société Nautique de Marseille du 14 mai au 18 mai 2026 (**contact VHF canal 60 ou par téléphone au 04 91 54 32 03 POSTE 1**). La place attribuée par l'organisation devra être respectée jusqu'à la fin de l'épreuve.

Les amarrages seront occupés sous

l'entière responsabilité du capitaine de chaque embarcation.

## **11. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront à la disposition des concurrents au secrétariat de l'organisation à la Société Nautique de Marseille lors de la confirmation des inscriptions. Elles seront remises après vérification de tous les documents requis pour le dossier d'inscription (paragraphe 6).

## **12. RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS ET DES ORGANISATEURS**

Le chef de bord est, au regard de l'article 69 de l'ISAF, responsable de la tenue de son équipage pendant toute la durée de la course. La responsabilité des organisateurs se limite à assurer la régularité sportive des courses.







**SOCIÉTÉ NAUTIQUE  
DE MARSEILLE**

Pavillon flottant - Quai Rive Neuve  
13007 MARSEILLE  
Tél. 04 91 54 32 03  
[regate@lanautique.com](mailto:regate@lanautique.com)  
[www.lanautique.com](http://www.lanautique.com)

